

## Déclaration liminaire

Comité technique

séance extraordinaire du 18 avril 2019

élu : Patrice Rafalimanana

L'attention portée aujourd'hui aux personnels des services centraux de l'AEFE en contrat à durée indéterminée et à leur mobilité, fruit semble-t-il d'une trentaine d'années de réflexion puisque la loi instituant l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger a été promulguée le 6 juillet 1990, ne peut que réjouir le Sgen-CFDT, qui revendique de longue date la titularisation sans concours pour tous les personnels occupant un emploi pérenne et les mêmes procédures de déroulement de parcours professionnel pour chaque agent de la fonction publique.

Outre l'accès à l'emploi sans concours si les conditions d'ancienneté sont remplies, le Sgen-CFDT revendique pour les contractuels :

- Le **même traitement – rémunération et droits sociaux – pour chaque agent** en fonction du travail exercé, quel que soit son statut
- Des procédures de **recrutement et de mutation** garantissant la **publicité et l'égalité** des citoyens devant l'emploi public.

Sur le fond, la proposition de l'administration convient donc parfaitement à la CFDT. Il n'y aura ainsi plus de différence de traitement selon que les postes sont rattachés budgétairement directement au ministère chargé des Affaires étrangères ou à l'établissement public.

Sur la forme, la CFDT regrette cependant que cette question soit examinée en séance extraordinaire alors qu'elle aurait pu l'être depuis 30 ans en séance ordinaire.

Sur la forme encore, la CFDT déplore que cette politique soit mise en œuvre sur la base d'un cas d'espèce au lieu d'être le fruit d'une réflexion dans le cadre d'une politique de gestion des ressources humaines sur les déroulés de carrière des personnels cédés. De même, puisque le sujet est celui des personnels cédés, le Sgen-CFDT ne peut que manifester son mécontentement qu'il ait été mis fin *de facto* à toute possibilité de cédésation des contractuels.

Le Sgen-CFDT a déposé un amendement visant à enlever des arrêtés les postes de coordonnateur délégué de la direction de l'AEFE (CDAEFE). Il ne s'agit bien sûr pas de barrer l'accès aux personnels en CDI à ce type de fonction, mais d'envoyer un nouveau signal : ces postes coûteux n'ont pas lieu d'être et nous en demandons l'extinction.